



mul 89/1960

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin de la commune de Plan-les-Ouates

Du 29 novembre 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, en séance du 31 octobre 1960, proposant au Conseil d'Etat d'approuver la dénomination de chemin du Bois-Malet;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 25 novembre 1960;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

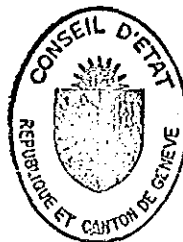
Il est donné le nom de "chemin du Bois-Malet" à la voie communale reliant la route du Camp au chemin de Vers.

Cette dénomination rappellera un endroit bien connu dans la commune et le nom d'un ancien maire de Plan-les-Ouates.

Elle entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Bautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

A. Combal